



## Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-685-324 du 09/11/2015

### **ECHANGES ET ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER : STAGES LINGUISTIQUES - SEJOURS PROFESSIONNELS**

Référence : BO n° 37 du 8 octobre 2015 :  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33142](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33142)

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : DAREIC - Tel : 04 42 95 29 70 - Fax : 04 42 95 29 74 - [ce.dareic@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dareic@ac-aix-marseille.fr)

Les professeurs du second degré souhaitant bénéficier d'un stage de perfectionnement en langue ou d'un séjour professionnel doivent retirer un dossier de candidature sur le site internet du CIEP.

#### **A - Enseignement public : Programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement :**

##### **a1-Echange franco-allemand**

Le formulaire de candidature complété par le candidat (annexe 3C) est transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription pour avis à la date indiquée au niveau académique.

- inscription du candidat sur le site Eduscol dans la rubrique « Europe et Monde » (<http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>) et envoi du dossier à l'IEN de circonscription
- transmission par l'IEN de circonscription après avis à l'IA-DASEN pour décision pour le 13 janvier 2016
- transmission par l'IA-DASEN à la DAREIC des candidatures retenues pour le 22 février 2016
- transmission par la DAREIC des dossiers à la DGESCO pour le 7 mars 2016

##### **a2-Échange poste pour poste avec le Québec**

- transmission par le candidat de la notice de candidature électronique sans avis hiérarchique à la DAREIC d'Amiens : [postepourposte-quebec@ac-amiens.fr](mailto:postepourposte-quebec@ac-amiens.fr) avec copie à la DAREIC de l'académie d'Aix-Marseille pour le 11 décembre 2015
- envoi du dossier papier par le chef d'établissement à l'IEN de la circonscription pour avis puis transmission à l'IA-DASEN du département pour décision pour le 18 décembre 2015
- transmission par l'IA-DASEN à la DAREIC des dossiers classés par ordre de priorité pour le 15 janvier 2016
- transmission par la DAREIC d'Aix-Marseille, sous couvert du Recteur, des dossiers à la DAREIC d'Amiens pour le 5 février 2016

## **B-Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés :**

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

### **b1-Stages de perfectionnement en langue :**

#### **procédure pour le 1<sup>er</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP puis transmission des dossiers papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le 11 janvier 2016
- transmission des dossiers par l'IEN de circonscription, à l'IA-DASEN pour le 18 janvier 2016
- transmission par l'IA-DASEN des dossiers au CIEP pour le 26 février 2016

#### **procédure pour le 2<sup>nd</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis pour le 11 janvier 2016
- transmission du dossier papier par le chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR/IEN-ET pour avis pour le 18 janvier 2016
- transmission par le secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le 27 janvier 2016
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats (revêtus de tous les avis hiérarchiques) au CIEP pour le 22 février 2016.

**Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.**

## **C-Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement :**

### **c1-Séjours professionnels (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels> et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis pour le 1er avril 2016
- envoi du dossier par le chef d'établissement, au secrétariat des inspecteurs (IA-IPR ou IEN-ET/EG) pour avis pour le 8 avril 2016
- transmission par le secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le 25 avril 2016
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats au CIEP pour le 29 avril 2016

**Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.**

### **c2- Accueil d'enseignants européens (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni) dans un établissement public du second degré en France.**

Les établissements scolaires français peuvent également accueillir un collègue européen pour une durée de deux semaines. Les enseignants étrangers candidats, devront de leur côté procéder à leur inscription auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.

[Procédure de candidature pour les établissements français](#)

L'inscription se fait en ligne sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

Les établissements candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- B.1.

**D-Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle) :**

**d1-Codofil : séjour en Louisiane**

**Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 1<sup>er</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le 18 janvier 2016
- transmission des dossiers par l'IEN à l'IA-DASEN pour le 27 janvier
- transmission des candidatures revêtues des avis hiérarchiques par l'IA-DASEN au CIEP + copie pour information à la DAREIC pour le 19 février 2016

**Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 2<sup>nd</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le 18 janvier 2016
- transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis et transmission des dossiers de candidatures\_ (revêtus de l'avis hiérarchique) par le chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR pour le 25 janvier 2016
- transmission des dossiers de candidatures (revêtus des avis hiérarchiques) par le secrétariat des IA-IPR à la DAREIC pour le 4 février
- transmission des candidatures revêtues de tous les avis hiérarchiques par la DAREIC au CIEP pour le 12 février 2016.

**Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*